

La position des "Menuisiers de France" méridionaux vis-à-vis des nuisances sonores.



En 2005, il n'existe aucune obligation réglementaire sur la protection contre le bruit, alors qu'il s'agit d'une des nuisances les plus mal vécues. Une déclaration d'utilité publique définit des niveaux sonores très insuffisants pour les habitations les plus exposées aux abords de la rocade. L'état (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) décide donc volontairement d'améliorer la qualité de vie de ses riverains sous forme de contrat plan/état/région et alloue à la DREAL, un budget de 25M€. La réalisation des études acoustiques et des travaux est offert gracieusement par l'Etat aux propriétaires de ces logements. Des mesures effectuées par le bureau d'étude bordelais, Synesthésie Acoustique, constatent que plus de 25 quartiers, soit environ 237 logements (Lormont, Eysines, Pessac, Mérignac, Cadaujac) présentent des indices d'isolement acoustique très en dessous du seuil recommandé pour notre santé. Malgré les écrans de protections collective déjà en place, il est nécessaire de compléter ce dispositif par de l'isolement acoustique des menuiseries extérieures des habitations. A partir de cartographie estimant les niveaux sonores jusqu'en 2012, Synesthésie Acoustique visite chaque habitation et définit le niveau acoustique d'isolement à atteindre afin de maîtriser l'environnement sonore (CF. Eco quartier).

"Les Menuisiers de France", spécialisés depuis plus de 20 ans dans la fabrication et l'installation aux Particuliers de menuiseries extérieures PVC & Aluminium et vérandas, a répondu très favorablement aux fiches diagnostics imposants des objectifs performants en termes d'isolation acoustique et de coûts compétitifs. Aujourd'hui, 1/3 des logements ont déjà bénéficié de ces travaux d'amélioration de nuisances sonores, pris en charge dans leur totalité par l'Etat. Les produits mis en oeuvre ont fait l'objet d'une longue étude technique en concertation avec les partenaires et organismes spécialisés : matériaux, double vitrage et procédure d'adaptation à l'environnement ont été décortiqués et analysés. Les contrôles des résultats acoustiques expertisés après travaux par Synesthésie Acoustique démontre que les travaux exécutés par l'équipe technique des "Menuisiers de France" en charge de ce dossier, atteint un indice d'isolement acoustique supérieure à l'objectif visé par la Déclaration d'Utilité Publique.

Menuisiers de France, rue Joseph Cugnot, ZI du Phare à Mérignac.

08:35 Publié dans [Actualité](#), [commerce](#), [Environnement](#), [infos pratiques](#), [Vie Locale](#) | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(0\)](#) | [Envoyer cette note](#)